

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROCHESSAUVE**

République Française – Département de l'Ardèche

Date de convocation : 28/03/2023 Date d'affichage : 13/04/2023

Nombre de

Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Le six avril de l'an deux mil vingt-trois,
à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de ROCHESSAUVE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien
VERNET, Maire.

Etaient présents : BENLIAN Lydie, ZAESSINGER Cécile, AMBLARD
Gilles, VIDAL Carine, VERNET Sébastien, MOUTON Josiane, , KHOUNI
Jamila, CLAUZIER Manon

Etaient excusés :

Etaient absents : SABOT Nicolas, GAT Nicolas, BASSET Anselme

Secrétaire de Séance : BENLIAN Lydie

**OBJET : Répartition intercommunale des charges scolaires et
périscolaires avec la commune d'ALISSAS.**

Le Maire rappelle qu'une convention en date du 03 décembre 2014 et un
avenant en date du 14 décembre 2016 entre la commune d'ALISSAS et la
commune de ROCHESSAUVE a été mise en place sur la participation des frais
scolaires des enfants de la commune de ROCHESSAUVE.

Suite à un entretien entre les Maires de ces deux communes et pour faire face à
la hausse des frais d'entretien de l'école, des charges de personnels et des
dépenses énergétiques, le Maire d'ALISSAS propose de revoir les conditions
financières.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE la poursuite de la mise en place des conditions financières avec la
commune d'ALISSAS à compter de l'année scolaire 2023/2024 soit :

- Charges de fonctionnement : forfait de 30 000€ à compter du 01/09/2023
- Charges d'investissement : 18% des frais réels

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres
présents.

Le Maire,
Sébastien VERNET



La secrétaire de séance,
Lydie BENLIAN

Lydie Benlian

